

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 794

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 33

Substituer à l'alinéa 84 les trois alinéas suivants :

« 34° À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 111-11, à la fin de l'intitulé de la section 5 du chapitre 1^{er} du titre 3 du livre 1^{er}, à la fin de l'intitulé du chapitre 1^{er} du titre 5 du livre 1^{er}, au second alinéa de l'article L. 153-9, à l'article L. 612-7, au premier alinéa de l'article L. 613-2, aux articles L. 613-4 et L. 613-9, au dernier alinéa des articles L. 637-1 et L. 722-1, à la fin du premier alinéa de l'article L. 722-1-1 et à l'article L. 722-9, les mots : « non salariés des professions » sont remplacés par le mot : « indépendants » ;

« 35° À la première phrase du troisième alinéa de l'article L. 131-6, les mots : « non salarié » sont remplacés par les mots : « indépendant » ;

« 36° Au deuxième alinéa du I de l'article L. 136-5, à la seconde phrase du dernier alinéa de l'article L. 633-10 et à la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 642-2-1, les mots : « non salariés » sont remplacés par le mot : « indépendants ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.